



Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1991/62
15 décembre 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-septième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 27 novembre 1990, adressée au Secrétaire général adjoint
aux droits de l'homme par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté deux enfants, Zafer Farid Attawil, âgé de 14 ans, et Ala' Salah Warrad, également âgé de 14 ans, du secteur Al-Nuri de Jérusalem, et, le 18 novembre 1990, ont prolongé leur détention.
2. Lors de leur arrestation, les deux enfants ont été sauvagement frappés par les forces d'occupation israéliennes et l'un d'eux, Ala' Salah Warrad, a dû être transféré dans un hôpital israélien à la suite des coups reçus.
3. Ce crime contre des enfants palestiniens dans les territoires occupés vient s'ajouter aux faits signalés dans les rapports internationaux sur les arrestations, les sévices et les assassinats dont sont victimes des enfants de la part des forces d'occupation israéliennes, en particulier les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et ceux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
4. De plus, ces faits nous conduisent à affirmer une fois de plus que si les forces d'occupation israéliennes ne se retirent pas des territoires palestiniens occupés ou si, en attendant ce retrait, la communauté internationale ne garantit pas la protection internationale

du peuple palestinien victime de l'occupation, les crimes contre notre peuple se perpétueront, des crimes qui violent de manière continue les principes du droit international, du droit humanitaire international ainsi que les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949.

5. Nous vous demandons de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que la présente lettre soit distribuée en tant que document officiel à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme.

L'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Office des Nations Unies
à Genève

(Signé) Nabil RAMLAWI
